

**Le 7 avril 2016**

[Traduction]

### Mesures législatives

**M. Fitch** : Hier, le premier ministre a eu la possibilité de faire un tour du chapeau. Il a renvoyé les projets de loi 26 et 27 au Comité de modification des lois, et nous lui avons donné l'occasion de renvoyer au comité le projet de loi 24 aussi, le projet de loi omnibus. Il est dommage qu'il n'ait pas saisi l'occasion hier. Cependant, le premier ministre craint peut-être de donner une autre victoire à l'opposition ou, plus important encore, de donner une autre victoire aux gens du Nouveau-Brunswick et aux médias, en changeant d'avis.

Je veux souligner que je sais que le Cabinet s'est réuni hier soir. Je vais donner au premier ministre l'occasion de prendre la parole aujourd'hui et de faire le bon choix. Recommencez et renvoyez au comité le projet de loi 24. Divisez-le en projets de loi distincts. Restez à la Chambre, et nous travaillerons et examinerons tous ces projets de loi, ou renvoyez le projet de loi au Comité de modification des lois et faites le parfait tour du chapeau.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Il n'y a pas eu de réunion du Cabinet hier soir ; je ne sais pas pourquoi le chef de l'opposition veut parler de notre horaire. S'il tient à le savoir, je peux lui dire que notre rencontre a eu lieu ce matin. Je ne sais pas où veut en venir le chef de l'opposition, mais ses affirmations démontrent qu'il aime dire certaines choses même s'il n'est pas certain qu'elles soient vraies.

Nous avons très clairement dit avoir consulté de façon exhaustive les gens du Nouveau-Brunswick. Nous les avons consultés pendant plus d'un an avant de mettre en oeuvre les recommandations de la révision stratégique des programmes, dans le budget déposé il y a quelques semaines.

Notre dernier budget est très important pour les gens du Nouveau-Brunswick. En effet, il vise à aider la province à investir dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick, soit la création d'emplois, la santé et l'éducation. Nous allons continuer à consulter et à écouter les gens du Nouveau-Brunswick et nous allons continuer à mettre notre province en marche.

[Traduction]

**M. Fitch** : Voilà qui est intéressant, Monsieur le premier ministre, car un certain nombre de ministres étaient à une réception hier soir au Crowne Plaza et ils m'ont dit directement qu'ils allaient à une réunion du Cabinet. Peut-être ont-ils des réunions du Cabinet sans vous, Monsieur le premier ministre, pour essayer de faire avancer les choses. Monsieur le premier



ministre, encore une fois, je pense que vos ministres, lorsqu'ils sont en public, doivent faire très attention à ce qu'ils disent, car ils en seront tenus responsables.

Voici encore une occasion. Les gens d'en face se font critiquer âprement au sujet de la ponction des actifs des personnes âgées. Ils passent un mauvais quart d'heure en raison d'un certain nombre de questions. Même le bibliobus revient comme sujet, car il ne coûtait que 140 000 \$, et le Cabinet et le premier ministre parlent de la somme d'un milliard de dollars qu'ils dépenseront. Pourquoi ne peuvent-ils pas revenir en arrière et réexaminer la question du bibliobus? Ils sont l'objet de vives critiques à cet égard.

Encore une fois, le premier ministre saisira-t-il l'occasion aujourd'hui, que la réunion du Cabinet ait eu lieu hier soir ou ce matin, et divisera-t-il le projet de loi 24, restera-t-il à la Chambre et travaillera-t-il au projet de loi, ou le renverra-t-il au Comité de modification des lois?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Les questions posées ce matin sont-elles vraiment pertinentes? Effectivement, hier, il y a eu une réunion d'un comité du Cabinet. Je tiens certainement à préciser ce point à l'intention du chef de l'opposition, car il semble clairement important pour lui d'être au courant des horaires du Cabinet. Ainsi, hier soir, c'était une réunion d'un comité du Cabinet. Ce matin, le Cabinet s'est réuni. À 7 h 30, ce matin, nous avons eu une réunion qui a duré jusqu'à 9 h. Je pense que c'est probablement important pour le chef de l'opposition d'être avisé de cela.

Le chef de l'opposition a aussi mentionné l'éducation. Nous sommes très fiers d'avoir créé le Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie. Nous en sommes très fiers, car ce fonds va nous aider à investir dans l'innovation et à faire des investissements importants et historiques dans l'éducation. Nous en sommes très fiers, car ce fonds va aussi nous aider à faire en sorte que l'éducation postsecondaire soit plus abordable et plus accessible qu'elle ne l'a jamais été ici, au Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

**M. Fitch** : Je vous remercie beaucoup de l'éclaircissement, Monsieur le premier ministre. Encore une fois, j'ai mentionné le calendrier du Cabinet parce qu'il s'agit, en fait, d'une question importante. Elle est importante pour les gens de la province. Le gouvernement a concocté le projet de loi omnibus et l'a intitulé « révision stratégique des programmes ». Le projet de loi traite de nombreux sujets qu'il faut aborder et qui nuisent à divers groupes ici au Nouveau-Brunswick, y compris les étudiants. Lorsque ceux-ci envisagent les possibilités qui s'offrent à eux, si les négociations collectives ne sont plus une option, cela pourrait avoir une incidence à l'avenir sur les justes salaires de divers groupes pour lesquels ils pourraient vouloir travailler.



Encore une fois, je vais donner une autre occasion au premier ministre. Selon le calendrier, nous suspendrons nos travaux pendant les deux ou trois prochaines semaines avant que les comités ne se réunissent de nouveau et que la Chambre ne reprenne ses activités en mai. J'essaie de donner au premier ministre l'occasion de cesser d'être l'objet de vives critiques en public, en lui donnant l'occasion de prendre la mesure qui s'impose et de renvoyer le projet de loi en question au Comité de modification des lois ou de rester ici pour le diviser et bien en discuter. Le premier ministre procédera-t-il ainsi aujourd'hui? Oui ou non?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : J'ai fait preuve de patience la première fois, mais c'est la quatrième fois que le député d'en face s'adresse directement à moi. Nous essayons d'être respectueux du Règlement ici, à la Chambre. Nous sommes censés passer par vous, Monsieur le président. Je demande alors au chef de l'opposition de respecter le Règlement.

Je veux de nouveau réitérer notre engagement envers l'éducation ici, au Nouveau-Brunswick. Nous allons investir de façon historique dans l'éducation, que ce soit dans la petite enfance, dans l'enseignement de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année ou dans l'éducation postsecondaire.

[Traduction]

Nous allons aussi investir pour nous assurer d'aider les gens à acquérir des compétences additionnelles et à améliorer leurs capacités afin que nous ayons, ici au Nouveau-Brunswick, la main d'oeuvre la plus qualifiée que nous puissions avoir.

En ce qui concerne le projet de loi portant sur la révision stratégique des programmes, si vous voulez, nous avons consulté des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick pendant des mois et des mois, soit pendant plus d'une année ; alors, il n'y a rien d'étonnant à ce chapitre. Nous sommes disposés, bien entendu, à débattre de la question à l'Assemblée législative ; donc, si le chef a des préoccupations particulières, je lui demande de les exprimer maintenant.

## Tabac

**M. Fitch** : Il semble que le premier ministre soit susceptible en ce qui a trait à la façon dont je pose mes questions aujourd'hui ; alors, je lui accorderai un répit. En revanche, j'aimerais m'adresser au vice-premier ministre pour lui poser deux ou trois questions. Hier, il a dit que trois membres de la nouvelle police de la cigarette avaient pris leur retraite ou s'apprêtaient à le faire auprès de son ancien employeur. Permettez-moi d'être clair. Je n'oserais jamais mettre en doute les connaissances, le professionnalisme, l'intégrité ou l'expérience des personnes en question. Je laisserai le tout à la discrétion du gouvernement Gallant.

J'aimerais poser la question suivante au ministre : Des trois personnes en question, avec combien d'entre elles a-t-il lui-même travaillé en étroite collaboration, et relativement à



combien de ces trois personnes qu'il a engagées est-il personnellement intervenu pour qu'elles soient engagées dans son escouade de la cigarette?

**L'hon. M. Horsman** : J'ai l'honneur de prendre la parole pour répondre aux questions posées, car, depuis hier, les gens d'en face ne font preuve d'aucun respect à cet égard. Ils ont dit que nous avons agi avec maladresse, ce qui est regrettable. Eh bien, les gens d'en face devaient avoir les deux pieds dans le béton, car ils n'ont rien fait.

Il s'agit de l'Unité de lutte contre la contrebande. Il ne s'agit pas d'un club au budget de 1 million de dollars, ou peu importe ce que déclare le député d'en face. Je ne sais pas si j'ai rencontré les personnes en question en 25 ans de carrière dans la police. Nous vivons dans une petite province. Je ne le dis jamais de façon négative. Je pense qu'il s'agit d'un aspect positif.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

**L'hon. M. Horsman** : J'ai travaillé avec de nombreux agents de police dans l'ensemble de la province et j'espère avoir eu l'occasion de rencontrer les personnes qui sont engagées.

De plus, j'aimerais accueillir les personnes de la Atlantic Police Academy qui n'ont jamais eu de poste dans les services de police. Nous voulons les accueillir au Nouveau-Brunswick. Les personnes en question resteront dans la province et elles seront engagées. Il s'agissait de contrats de services personnels. Il ne s'agissait pas de postes permanents. Je souhaite la bienvenue aux personnes en question, qui feront du bon travail pour la province.

**M. Fitch** : La plateforme libérale parlait de mettre fin à la pratique d'embauche sans concours pour des postes permanents au sein des services publics. Le vice-premier ministre dit-il maintenant qu'il a fait fi de l'engagement électoral qui a été pris à cet égard en attribuant dans le cas présent un contrat de services personnels? Si tel est le cas, est-il personnellement intervenu pour que les personnes qui occupaient un poste dans son ancien lieu de travail obtiennent les trois postes supérieurs au sein de l'unité en question? Le ministre aurait-il l'obligeance de prendre la parole et de clarifier le tout aujourd'hui? Il n'a peut-être pas les deux pieds dans le béton, mais il a en ce moment les deux pieds dans les sables mouvants.

**L'hon. M. Horsman** : À mon avis, les gens d'en face ne font pas preuve du respect qui est dû à nos premiers intervenants. Ils nous appellent la police de la cigarette ou le million de dollars... Il s'agit de l'unité contre la contrebande. Si les gens d'en face faisaient preuve de respect à l'égard des premiers intervenants, qui feront de l'excellent travail pour notre province, ils auraient au moins mentionné leur nom correctement.

Pour revenir à la première question du député, j'ai connu Gary Forward lorsqu'il était membre du corps de police de Fredericton, et il en est de même du député de Carleton-York. Je suis surpris que le député n'ait pas pris la parole et n'ait rien dit à propos du bon travail qu'a



accompli M. Forward au sein du service de police de Fredericton et du bon travail que ce dernier accomplira sûrement pour notre province.

Je veux accueillir les personnes en question. Elles accompliront de grandes choses. Il s'agit d'un enjeu public. Il s'agira d'un enjeu de sécurité publique pour les gens de la province. Les gens doivent savoir que, lorsqu'ils achètent du tabac de contrebande, une partie de l'argent retourne au crime organisé. Nous ne voulons pas qu'une telle chose se produise ici. Il s'agit aussi d'un enjeu de sécurité publique ; je veux donc m'assurer que...

**Le président** : Le temps est écoulé.

**M. Fitch** : Le ministre clarifie certaines des déclarations qu'il a faites. D'abord, il n'a pas rencontré les personnes en question. Ensuite, il les connaissait. Maintenant, il connaît leur nom. Encore une fois, je veux que le ministre soit très précis. C'est important pour son intégrité et celle de son gouvernement.

Le ministre a-t-il, dans l'attribution des postes en question, procédé par voie de contrat de services personnels pour contourner le processus public de recrutement, soit le concours public? A-t-il contourné les règles afin de faire engager ses amis, les personnes avec lesquelles il a travaillé? Le ministre a-t-il engagé le chef de l'unité en question et pourvu le poste en passant outre au recrutement par concours public? Oui ou non.

**L'hon. M. Horsman** : Chaque fois que j'aurai l'occasion de prendre la parole à la Chambre pour remercier les premiers intervenants du travail qu'ils font dans notre province, je le ferai. Je continuerai de les remercier, contrairement à l'ancien ministre de l'autre gouvernement. Lorsqu'il était ministre, il aurait dû parler à l'ancien ministre de la Sécurité publique. Il sait que le ministre n'est aucunement responsable du recrutement. Voilà ce qui devrait mettre fin à de telles questions.

Encore une fois, par respect pour l'unité en question, je tiens à exprimer mon plus grand respect à son égard. Ses membres suivent une formation intensive depuis deux semaines et ils feront du bon travail pour notre province en mettant fin à la circulation du tabac de contrebande dans notre province.

Encore une fois, je veux répéter que, en tant que ministre, je n'ai aucune réserve à l'égard de la situation ; je ne joue aucun rôle dans le recrutement et je n'y participe pas. Il s'agit de contrats de services personnels. Il ne s'agit pas d'employés permanents. Les deux seuls employés permanents proviennent d'une autre unité du ministère de la Sécurité publique.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.



**L'hon. M. Horsman** : Encore une fois, l'expertise que nous apportons à l'unité en question, la jeunesse et l'enthousiasme qui aideront notre province...

(Exclamations.)

[Original]

### Fermeture de bureaux

**M<sup>me</sup> Dubé** : Aujourd'hui, ma question sera certainement pour le ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick. Les gens de la région de Saint-Quentin sont encore sous le choc après que le gouvernement Gallant a annoncé la fermeture du bureau de Services Nouveau-Brunswick dans leur collectivité. Maintenant que nous savons que l'affaire n'est plus devant les tribunaux, je veux demander au ministre s'il est prêt à revoir ce dossier dans sa totalité et à considérer la possibilité de rouvrir le bureau en question, tel qu'il existait depuis de nombreuses années.

[Traduction]

**L'hon. M. Doherty** : Je remercie beaucoup la députée d'en face de la question. Comme vous le savez, l'affaire était devant les tribunaux, et la décision a été rendue. Nous voulons que les gens reçoivent exactement les mêmes services qu'ils recevaient lorsque l'établissement était ouvert. Nous sommes très, très fiers que la situation soit maintenant prise en charge.

[Original]

**M<sup>me</sup> Dubé** : La cour a pris sa décision. La juge Lavigne a été très, très claire à l'égard du fait que la décision du gouvernement était purement politique. Je pose encore une fois ma question au ministre : Maintenant que l'affaire est close — du moins, du point de vue juridique —, le ministre est-il prêt à revoir le dossier ou à ramener les services en question, tels qu'ils ont toujours existé dans cette région? Cela veut dire rouvrir les portes du bureau de Services Nouveau-Brunswick à Saint-Quentin.

[Traduction]

**L'hon. M. Doherty** : Comme la députée le sait, un appel pourrait toujours être interjeté. Nous ne ferons aucune observation à ce sujet en ce moment.

[Original]

**M<sup>me</sup> Dubé** : Cela ne fonctionne pas. Je pense que cette réponse est peut-être même insultante pour les gens de Saint-Quentin.



La question est très simple. La cour a donné sa réponse ; la juge a dit que la décision du gouvernement était purement politique et que la cour ne s'impliquerait pas dans un dossier politique. Alors, la question doit être posée au gouvernement actuel.

Maintenant que nous connaissons la réponse de la cour, le gouvernement et le ministre sont-ils prêts à rencontrer de nouveau la municipalité et à revoir leur décision? Sont-ils prêts à rouvrir le bureau de Services Nouveau-Brunswick à Saint-Quentin, tel qu'il a toujours existé par le passé? C'est une question simple, et la réponse devrait être simple. En fait, la réponse devrait être la suivante : Oui.

**L'hon. M. Gallant** : Je ne pense pas que la députée devrait être en train de rire, car ce n'est pas drôle. Comme l'a dit le ministre, il est encore possible que ce dossier se retrouve devant les tribunaux, si jamais il y a un appel. Comme le sait la députée, car elle a déjà été ministre, le gouvernement ne fera pas d'autres commentaires à ce sujet, parce que ce dossier pourrait encore se retrouver devant les tribunaux.

Cela étant dit, je pense qu'il est important de souligner que, lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir, nous avons devant nous des défis financiers créés par plusieurs gouvernements, incluant celui au sein duquel la députée a été ministre. Nous devons prendre des décisions difficiles, mais nous avons fait les bons choix parce que nous avons écouté les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons fait une priorité de l'éducation, de la santé et de la création d'emplois dans nos deux budgets. Je peux garantir à la députée que nous allons continuer à faire de ces dossiers une priorité.

[Traduction]

## Enseignement postsecondaire

**M. Holder** : J'ai une question à poser aujourd'hui. Pour gagner du temps, aucune question supplémentaire ne sera posée, car un oui ou un non suffira comme réponse.

Aujourd'hui, nous avons des étudiants dans les tribunes. Nous ne cessons de demander à la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail un plan pour l'éducation postsecondaire. Nous entendons constamment que nous l'aurons bientôt. Comme je l'ai dit l'autre jour, nous ne constatons même pas qu'il y a un plan en vue d'élaborer un plan. Nous avons sans cesse demandé que soit entrepris un processus simplifié, à l'échelle provinciale, semblable à celui qui avait été lancé il y a quelques années dans le cadre de l'Initiative de réduction de la pauvreté. Les gens d'en face y avaient été favorables. Nous cherchons à obtenir le même type de processus ici, aujourd'hui. La réponse doit être oui ou non. Le gouvernement s'engagera-t-il à l'égard d'un processus ou continuera-t-il de tergiverser pour ne pas régler la question?

**L'hon. M. Gallant** : Je dois souligner l'ironie de la chose. Nous avons très clairement indiqué que nous ferions bientôt une annonce, laquelle serait historique et porterait sur des



investissements visant à faire en sorte que l'enseignement postsecondaire soit accessible et abordable. Nous l'avons très clairement dit aux médias et au député d'en face. Ce que je trouve ironique, c'est que nous avons très clairement indiqué que l'annonce serait faite bientôt, mais le député d'en face a dit : Dépêchez-vous. Puis, il a dit : Nous voulons un autre processus pour élaborer des politiques sur l'aide aux étudiants qui entreprennent des études postsecondaires.

Je suis désolé, mais cela n'a aucun sens. C'est complètement illogique. Si le député d'en face veut que l'annonce soit faite, comme il le mentionne dans son préambule, je peux lui dire qu'elle ne saurait tarder. S'il veut un tout autre processus qui prendra des mois — la stratégie de réduction de la pauvreté a pris des mois, voire des années —, désolé, mais cela n'arrivera pas. Nous menons des consultations depuis un an et demi et nous savons que nous avons la bonne politique pour faire en sorte que l'éducation postsecondaire soit accessible et abordable et que notre économie soit solide ici au Nouveau-Brunswick.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre.

## Travail

**M. B. Macdonald** : Je regarde dans les tribunes. Hier, il s'agissait de travailleurs qui y étaient assis. Aujourd'hui, il s'agit de travailleurs et d'étudiants. Nous semblons passer d'une crise à l'autre avec l'actuelle ministre du Travail ; toutefois, le premier ministre l'a pratiquement remplacée. En fait, c'est le ministre de l'Énergie qui se retrouve à résoudre la crise au chapitre des emplois qui sévit à l'heure actuelle. La ministre du Travail semble se fondre dans le décor, et le ministre de l'Énergie traite la question des emplois. Bien que cela soit très irrégulier, c'est le ministre de l'Énergie qui est actuellement responsable des relations avec les parties prenantes et qui rencontre maintenant les travailleurs et les syndicats. C'est maintenant le ministre de l'Énergie qui parle aux médias du plan du gouvernement et qui essaie de convaincre les gens du Nouveau-Brunswick qu'il a une solution. Je vais poser la question suivante au premier ministre : Dans votre Cabinet, qui s'occupe du dossier lié au travail?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : La réponse est : toute l'équipe. Pour nous, il est important d'avoir une main-d'œuvre qualifiée et de nous assurer de consulter les gens afin de comprendre leurs idées et leurs préoccupations.

Je peux vous dire que le ministre des Finances et moi-même avons rencontré les intervenants du milieu du travail, et il en est de même du vice-premier ministre. Toute notre équipe va continuer à rencontrer ces intervenants afin de pouvoir travailler ensemble.



[Traduction]

Encore une fois, je tiens à dire au député d'en face que nous, en tant que gouvernement, travaillerons ensemble afin d'avoir la main-d'oeuvre la plus qualifiée possible. À cette fin, nous travaillerons avec les parties prenantes afin de veiller à ce que l'éducation soit de première qualité et à ce que l'éducation postsecondaire soit de haute qualité, accessible et abordable.

Toutefois, j'ai une question pour le député de Portland-Simonds. Je ne sais pas pourquoi il n'avait qu'une question. Quand prendra-t-il la parole pour critiquer Rodney Weston pour son inaction quant au port de Saint John?

**M. B. Macdonald** : Merci. On ne sait toujours pas qui, au sein du gouvernement actuel, est responsable des questions liées au travail, mais je suis content que le premier ministre assume enfin une part de responsabilité. Ce qui me semble évident, c'est que ce sont les actions des premiers intervenants qui ont poussé le gouvernement à réviser son plan. Nous avons déjà remarqué que la ministre du Travail ne pouvait se rappeler le plan. Elle se rappelait trois des quatre éléments du plan. Je veux connaître le plan maintenant. Comporte-t-il quatre éléments? Comporte-t-il trois éléments? Comporte-t-il deux éléments? Quel est le plan du gouvernement au chapitre de l'arbitrage?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes en train de discuter avec les intervenants. Nous les avons déjà consultés et nous avons discuté avec eux, mais, comme ils ont soulevé certaines préoccupations, nous n'avons aucun problème à les rencontrer de nouveau afin de discuter et de travailler avec eux.

Je répète encore une fois qu'il s'agit d'un travail d'équipe et que, en tant que simples députés et ministres, nous allons tous travailler ensemble avec les intervenants, avec les experts et avec les personnes qui font de belles choses pour notre province.

Alors, je suis très fier du travail de toute notre équipe et du travail de la ministre. Je suis aussi fier des politiques que nous sommes en train de faire avancer.

[Traduction]

À mon avis, il est important de souligner que, encore une fois, non seulement nous nous assurons de mener des consultations, encore une fois, afin de bien comprendre quelles sont les préoccupations et s'il y a une voie à suivre, mais nous avons aussi fait une annonce historique. Nous travaillons avec l'opposition sur les dossiers concernant l'état de stress post-traumatique afin d'offrir davantage de soutien aux premiers intervenants. Nous faisons tout en notre pouvoir pour travailler avec tout le monde dans la province afin de disposer de bonnes politiques et de faire progresser la province.



**M. B. Macdonald** : Merci. Je suis content que le premier ministre soit maintenant responsable du dossier et je suis content qu'il rencontre actuellement des premiers intervenants. Il était temps. J'ai entendu dire que le gouvernement et les premiers intervenants travaillaient ensemble afin d'élaborer un plan, ce qui est un pas dans la bonne direction. Toutefois, le gouvernement essaie encore d'adopter à toute vapeur le projet de loi omnibus, lequel repose à la base sur le principe chancelant de l'arbitrage.

Voici ce que je demande maintenant au premier ministre : Si vous élaborez un plan, quel est l'échéancier? Nous n'avons pas de plan et nous n'avons pas de véritable dirigeant ; nous voulons donc au moins connaître l'échéancier. Quand retirerez-vous votre projet de loi omnibus et présenterez-vous votre plan au chapitre de l'arbitrage?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, il y a quelques jours et plusieurs fois encore aujourd'hui, nous avons très clairement dit que, présentement, nous tenons des consultations et des discussions qui, je le pense, sont productives. Nous sommes en pourparlers. Les parlementaires du côté de l'opposition peuvent évidemment comprendre que, s'ils veulent que nous consultations les gens, il nous faut le temps pour le faire. Nous ne pouvons pas présenter un plan qui aurait déjà été établi. Nous allons avoir une conversation pour déterminer notre façon de procéder.

Cela dit, j'ai une question pour les parlementaires du côté de l'opposition qui s'interrogent au sujet du projet de loi concernant la révision stratégique des programmes. Je comprends qu'ils se disent inquiets en ce qui concerne une certaine partie du projet de loi. Ma question est la suivante : Y a-t-il d'autres sujets qui les préoccupent? À les entendre, le projet de loi serait la pire chose qui soit arrivée au Nouveau-Brunswick. Par contre, pour notre part, nous pensons que c'est l'économie sous le gouvernement précédent. Ont-ils d'autres sujets de préoccupations dont nous devrions être informés, ou s'agit-il simplement de la partie en discussion ce matin?

[Traduction]

## Mesures législatives

**M. Higgs** : Les gens du Nouveau-Brunswick sont très fiers de la vérificatrice générale — d'autant plus qu'elle est convaincue qu'elle fera toute la lumière sur le scandale Atcon, une fois pour toutes. L'analyse indépendante du gouvernement que fait le Bureau du vérificateur général est essentielle pour que le gouvernement maintienne toute forme d'intégrité. Voilà pourquoi la présentation d'un projet de loi qui limite la surveillance exercée par la vérificatrice générale — soit le projet de loi omnibus, le projet de loi 24 — est catégoriquement inacceptable. L'opposition officielle ne pourrait jamais soutenir une mesure législative qui limite le pouvoir de la vérificatrice générale. Le projet de loi 24 réduit les occasions pour cette dernière de constater



de mauvaises habitudes de dépenses. L'occasion de le faire passe d'une par mois, comme c'est actuellement le cas, à seulement une par année.

Il est bon que le premier ministre ait reconnu la mauvaise orientation du projet de loi en question, lequel limite la capacité d'agir de la vérificatrice générale, et qu'il en saisisse maintenant le Comité de modification des lois. Le premier ministre conviendrait-il que nous avons besoin maintenant, plus que jamais, qu'une surveillance indépendante soit exercée sur le gouvernement?

**L'hon. M. Gallant :** Je ne suis pas sûr de comprendre pourquoi le député d'en face pose une telle question. Nous avons très clairement indiqué que rien n'allait de l'avant pour le moment. Le projet de loi sera renvoyé au Comité de modification des lois. Nous en discuterons. Nous travaillerons avec l'opposition si elle y est disposée. Franchement, nous aimerions rechercher le consensus.

Je comprends qu'il s'agit d'une posture politique de la part du candidat à la direction. Je comprends cela, mais si nous voulons discuter du projet de loi, qui compte de nombreux articles, il est regrettable que les parlementaires du côté de l'opposition disent qu'il ne comporte rien de bon, car ils ont peut-être une préoccupation. Espérons que nous aurons une discussion fructueuse au Comité de modification des lois. À mon avis, il s'agit d'une excellente occasion pour que triomphe la démocratie. À mon avis, il s'agit d'une excellente occasion pour créer un consensus.

S'il y a d'autres questions, je vais laisser le ministre donner des explications, et je suis sûr qu'il y en aura. Cependant, j'aimerais prendre le temps de féliciter le ministre des Finances et, bien franchement, toute l'équipe, du fait que les agences de notation disent que nous sommes sur la bonne voie. Elles maintiennent leur cote pour notre province.

**M. Higgs :** Je peux comprendre pourquoi le premier ministre détourne la conversation et passe en fait aux agences de notation. Oui, lorsque les gens d'en face perçoivent suffisamment d'impôts et de taxes, ces agences sont très satisfaites. S'ils augmentent les taxes et impôts pour couvrir leurs dépenses, elles approuveront la démarche.

Pour revenir sur le projet de loi omnibus, l'aide aux entreprises offerte par le gouvernement Gallant doit maintenant faire l'objet d'un rapport, du moins il est proposé qu'elle n'en fasse l'objet, qu'une seule fois par année. Avant, c'était 12 fois en 12 mois. Le projet de loi omnibus propose que le rapport soit plutôt fait une fois en 12 mois, ce qui réduirait de 12 fois la surveillance qu'exerce la vérificatrice générale. Elle doit exercer plus de surveillance, pas moins, en particulier avec le gouvernement actuel.

Pendant qu'évolue la situation concernant Co-op Atlantique, une autre histoire qui rappelle le dossier Atcon s'écrit, cette fois-ci au sujet du gouvernement Gallant. Dans ce dernier cas, une garantie de prêt de 7,5 millions de dollars a été consentie trois mois avant la faillite de la compagnie. Le premier ministre croit-il sincèrement qu'il serait dans l'intérêt supérieur du



Nouveau-Brunswick de permettre à son gouvernement d'adopter un projet de loi qui lui assurerait 12 fois moins de surveillance en ce qui concerne ses prêts commerciaux et garanties?

**L'hon. M. Gallant :** Il n'a pas fallu grand temps au député d'en face pour commencer à utiliser des mots à la mode, n'est-ce pas? Quand il faut mener une campagne à la direction, les mots à la mode sont maintenant acceptables.

Je dois dire que je ne comprends pas pourquoi le député d'en face pose encore de telles questions. Il dit que ses questions portent sur l'adoption du projet de loi. Nous avons dit que le projet de loi n'irait ailleurs qu'au Comité de modification des lois et nous procéderons à partir de là. Nous avons dit que nous chercherions à créer un consensus et nous procéderons à partir de là.

(Exclamations.)

**Le président :** À l'ordre.

**L'hon. M. Gallant :** Nous avons dit qu'il ne s'agissait pas d'une priorité pour le gouvernement et nous sommes tout à fait disposés à abandonner le projet de loi si les gens d'en face ont encore des préoccupations majeures à cet égard.

Ce que je trouve intéressant aussi, c'est que le député d'en face essaie de faire fi du fait que les agences de notation aient maintenu notre cote à son niveau actuel et qu'il insinue — en fait, il s'en prend aux agences de notation en affirmant — que celles-ci approuvent l'augmentation des taxes et impôts. Ne pensez-vous pas qu'elles tiennent aussi compte de notre avis en ce qui concerne la direction que prend l'économie? Nous avons pris des décisions difficiles, et les agences de notation reconnaissent que ces décisions sont les bonnes pour assainir nos finances et faire croître l'économie.

**M. Higgs :** Je sais très bien ce dont les agences de notation tiennent compte. Elles tiennent compte de la capacité du gouvernement soit à recueillir des fonds que verse peut-être un gouvernement fédéral — qui, comme nous l'avons vu, est tout à fait pris d'une frénésie de dépenses —, soit à augmenter simplement les taxes et impôts. Le gouvernement a pris ce qu'il appelle une décision difficile, soit de faire payer et d'imposer davantage les gens afin de couvrir les dépenses ridicules auxquelles il est habitué.

En juin 2009, une garantie de prêt de 50 millions de dollars avait été donnée à Atcon. Nous le savons tous fort bien. Quelques mois plus tard, la compagnie a fait faillite. La somme de 50 millions de dollars ne représente pas tout l'argent que nous avons perdu dans l'affaire Atcon, mais elle constitue peut-être la plus insultante des pertes quand on sait que notre statut de créancier a été changé et donné à la Banque Scotia. Entre le moment où la garantie de prêt a été donnée et celui où la compagnie a fait faillite, l'actuel ministre responsable de la révision stratégique des programmes a donné à la banque notre statut de créancier privilégié. Le premier ministre ne conviendrait-il pas qu'un gouvernement dont fait partie quelqu'un qui a



commis un tel geste en position d'autorité devrait faire l'objet d'une surveillance 12 fois plus minutieuse, et non 12 fois moins?

**L'hon. M. Gallant :** Qu'il soit bien noté que c'est le député d'en face qui veut parler du passé. Je vais le faire avec plaisir. C'est le député d'en face, alors ministre des Finances, qui avait augmenté les taxes et impôts des gens du Nouveau-Brunswick, soit de l'ordre de 200 millions de dollars.

(Exclamations.)

**Le président :** À l'ordre. Je rappelle à l'ordre le député de Carleton-York.

**L'hon. M. Gallant :** Savez-vous ce qui s'est passé concernant les agences de notation tout de suite après? La cote de crédit a été révisée à la baisse, sous la direction du député d'en face.

(Exclamations.)

**Le président :** À l'ordre. Je rappelle à l'ordre le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin.

**L'hon. M. Gallant :** Lorsque les gens d'en face étaient au pouvoir et que le député d'en face était ministre des Finances, les agences de notation ont révisé à la baisse la cote de crédit du gouvernement, même après que celui-ci a obtenu environ 200 millions de dollars des gens du Nouveau-Brunswick en augmentant les taxes et impôts. Je suis désolé, mais nous n'avons aucune leçon à recevoir du député d'en face.

Je peux toutefois vous dire que cela n'est pas une décision facile d'augmenter les taxes et impôts. Je peux vous dire que cela n'est pas une décision facile de demander aux gens de faire plus avec moins. En tant que gouvernement, nous avons écouté les gens. Les gens du Nouveau-Brunswick savent que nous devons faire certains choix afin de faire progresser notre province. Nous les avons écoutés et nous avons assuré aux gens du Nouveau-Brunswick et à l'opposition que nous accorderons la priorité à l'éducation, aux soins de santé et à l'économie.

## Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie

**M<sup>me</sup> Wilson :** Il y a longtemps que le ministre responsable des Affaires rurales n'a pas pris la parole pour répondre à mes questions. Il est grand temps qu'il donne plus de réponses. Je constate qu'il s'est désigné responsable d'un fonds de 1 milliard de dollars. Très peu de détails ont été divulgués jusqu'à maintenant, ce qui est typique. Toutefois, ce fonds est censé faire quelque chose de bien pour l'éducation et notre économie. Ce serait une première.

Je veux que le ministre responsable des Affaires rurales nous dise aujourd'hui de quelle façon sa caisse noire de 1 milliard de dollars permettra d'aider les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Le ministre acceptera-t-il de faire cela?



**L'hon. M. Gallant** : J'aimerais qu'il soit consigné au compte rendu que...

**Le président** : Monsieur le premier ministre, je vous permettrai de répondre à la question dans un instant.

Monsieur le sergent d'armes, veuillez faire sortir les étudiants des tribunes. Nous avons déjà averti deux fois les étudiants, soit à la porte et à leur entrée ici.

(Exclamations.)

**Le président** : Mesdames et Messieurs les parlementaires, vous ne devez pas remettre en question ma décision.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, si vous recevez des invités dans les tribunes, je vous rappelle que vous devez prendre le temps de leur expliquer le Règlement et leur dire qu'ils ne doivent pas prendre part aux débats. Vous serez tenus responsables de tout signe d'affiliation ou de toute suggestion et idée préconçue du déroulement des travaux qui politiserait les tribunes.

Monsieur le premier ministre, veuillez terminer votre réponse.

**L'hon. M. Gallant** : J'aimerais qu'il soit consigné au compte rendu que la députée d'en face est contre notre Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie et que l'opposition l'est clairement aussi. J'aimerais qu'il soit consigné au compte rendu que c'est grâce à ce fonds que nous investissons des sommes records dans l'éducation. C'est grâce à ce fonds que nous rendrons effectivement l'éducation postsecondaire plus accessible et abordable, et, comme nous l'avons déjà dit, nous ferons une annonce très bientôt à cet égard.

J'aimerais qu'il soit consigné au compte rendu que c'est nous qui défendrons l'éducation. C'est nous qui défendrons l'éducation postsecondaire et qui ferons les investissements nécessaires pour que nous ayons le meilleur système scolaire et le meilleur système d'enseignement postsecondaire de l'histoire du Nouveau-Brunswick, et ce dernier sera accessible et abordable. L'opposition est contre l'éducation et contre le programme que nous présenterons pour assurer l'accessibilité et l'abordabilité de l'éducation postsecondaire.

**Le président** : Le temps consacré aux questions orales est écoulé.

